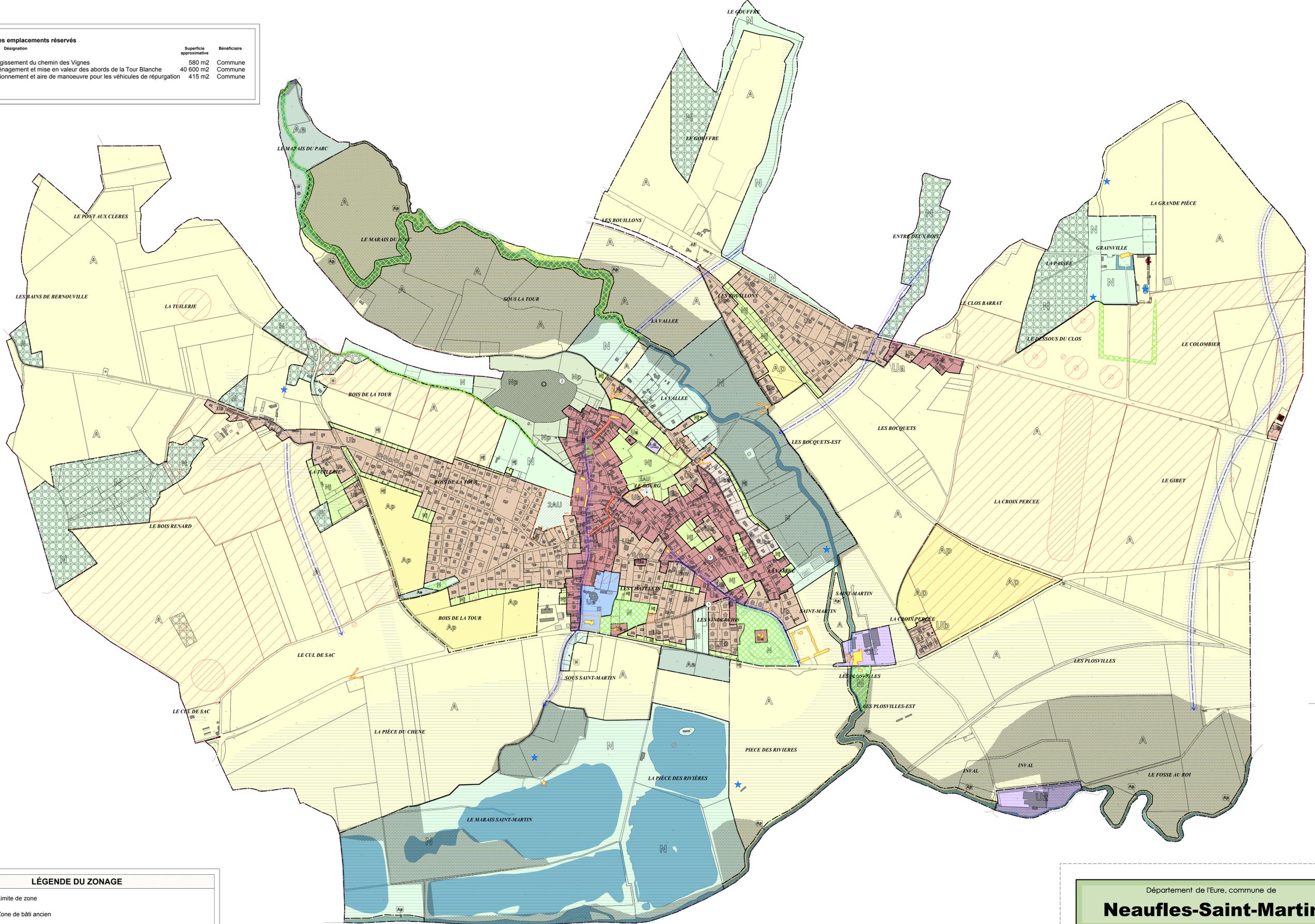


n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Elargissement du chemin des Vignes	580 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Aménagement et mise en valeur des abords de la Tour Blanche	40 600 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Stationnement et aire de manœuvre pour les véhicules de réputation	415 m <sup>2</sup>	Commune



### LÉGENDE DU ZONAGE

---	Limite de zone
Ua	Zone de bâti ancien
Ub	Zone de bâti récent
Uba	Secteur où l'emprise est réduite
Uc	Zone à dominante d'équipements collectifs
Uz	Zone à dominante d'activités économiques
2AU	Secteur d'urbanisation future à long terme à dominante d'habitat
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur de protection du paysage en zone agricole
Ae	Secteur agricole accueillant des équipements collectifs
N	Zone naturelle
Nj	Secteur de jardins
Np	Secteur de protection du paysage en zone naturelle

	bâti pouvant prétendre à un changement de destination
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé (articles L. 113-1 et suivants)
	OAP
	Orientations d'aménagement et de programmation

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :

	Bâti et mur
	Ensemble bâti
	Secteur de point de vue

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :

	Ensemble paysager
	Mare

### Pour information :

	Constructions non cadastrées
	Axes de ruissellement temporaire lors d'orages
	Zones humides inventoriées (le tracé peut comporter quelques décalages) source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
	Zone soumise à un risque d'inondation carte informative, seul le document au format papier du PPRI est opposable - source : DDTM de l'Eure
	Cavités souterraines source : DDTM de l'Eure
	Zone à risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines <a href="http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels-majeurs/Marniers-et-autres-cavités-souterraines">http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels-majeurs/Marniers-et-autres-cavités-souterraines</a>

0 50 100 200 300 600m

Département de l'Eure, commune de

## Neufles-Saint-Martin

### Plan local d'urbanisme

Plan initial approuvé le 5 mars 1979 ; 1ère révision prescrite le 4 juillet 1986 approuvée le 21 avril 1989 ; 2e révision prescrite le 5 juillet 1996 approuvée le 15 décembre 2008.  
Plu prescrit le 27 octobre 2015  
Plu arrêté le 18 avril 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 avril 2019 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Neufles-Saint-Martin  
Le maire,  
Jean-Pierre Fondrille

### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date : <b>7 janvier 2020</b>	Phase : <b>Approbation</b>	Échelle : <b>1 / 5 000</b>	Plaque n° <b>4.2</b>
<p>Neufles-Saint-Martin, 19 rue Saint-Martin (27130) Tel : 02 32 55 00 04 / courriel : mairie.neufles@eure.fr</p> <p>agence <b>GILSON &amp; ASSOCIÉS SAS</b> urbanisme et paysage 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com</p>			